

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-09/1/1 DOSSIER N°5350	COMMISSION N° 1	CP - RETOUR À L'EMPLOI, INSERTION ET LOGEMENT
--	----------------------------	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

RAPPORT : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT PIG « RENOVATION
ENERGETIQUE »

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et
Logement

Rapporteur : M. Patrice MORANCAIS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,


Décide :

- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Monsieur B., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de BORD-SAINT-GEORGES ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Madame L., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SOUMANS ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **4296,70 €** destinée à Madame L., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SAINT-DOMET ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **3614,15 €** destinée à Monsieur M., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SAINT-DIZIER-MASBARAUD ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Monsieur S., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de LA POUGE ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Madame B., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SAINT-VAURY ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Madame B., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Madame D., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de VAREILLES ;
- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5000,00 €** destinée à Madame L., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de LA SOUTERRAINE ;

Les noms des bénéficiaires figurent dans le tableau ci-annexé ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 915.63 article 204224.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CP2022222-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET